

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	11
absents	06
Procurations	02

L'an Deux Mil vingt deux Le 1^{er} Septembre Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 août 2022
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. CONTAMINE David. DECLE Sébastien.
ABSENTS : BINETRUY/MEYER Nadine. DELACOTE Aurélie. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. PERTUIS Martine.
PROCURATIONS: FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette, PERTUIS Martine à MOUSSEULT Philippe
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : PROJET DE CREATION TERRAIN DE FOOT A 5 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que l'installation d'un terrain synthétique football à 5 à proximité du stade de football de développement de la pratique sportive tout en diversifiant les formules du football. Cette installation permettra de contribuer l'amélioration des qualités techniques des jeunes et de promouvoir la pratique du football féminin.

De plus, le stade de football en gazon naturel, est souvent indisponible pendant les épisodes climatiques de pluie, gel et neige rendant le terrain impraticable et de fait, suspend l'activité sportive.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 160 000.00€ HT, la Commune de Hautefort pourrait prétendre à une subvention de l'Agence Nationale du Sport ANS et de la Fédération Française de Football pour ces travaux estimés :

Dépenses			
Intitulé	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
Terrain de football synthétique	160 000,00 €	32 000,00 €	192 000,00 €
TOTAL H.T.	160 000,00 €	32 000,00 €	192 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Recettes	
Intitulé	Montant
Fédération Française Football	30 000,00 €
Agence nationale du Sport (Etat)	128 000,00 €
Autofinancement	34 000,00 €
TOTAL	192 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la dépense et le projet de plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les éléments du dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20220901-2022-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2022

Affichage : 02/09/2022

HAUTEFORT le 01/09/2022

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.